

tenue sous la présidence de Monsieur Poujade, assisté(e)  
de Monsieur Le Bonniec et Madame Tourre, Conseillers  
En présence de Monsieur Moulinier, Rapporteur public  
Madame Garval, Greffière

**09 heures 15**

01)	<b>DOSSIER N° 2600645</b>	<b>RAPPORTEUR: Madame Anaïs Le Berre</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté du 19 juin 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
02)	<b>DOSSIER N° 2600647</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Julien Le Bonniec</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté du 16 juillet 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
03)	<b>DOSSIER N° 2600653</b>	<b>RAPPORTEUR: Madame Anaïs Le Berre</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté du 14 février 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	

**09 heures 15**

04)	<b>DOSSIER N° 2600657</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Julien Le Bonniec</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté du 14 février 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
05)	<b>DOSSIER N° 2600766</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Julien Le Bonniec</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté du 3 novembre 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Maître JEANMOUGIN Félix (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
06)	<b>DOSSIER N° 2600776</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Julien Le Bonniec</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté du 23 janvier 2026 du Finistère portant refus de délivrance de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée de deux ans et obligation de remettre son passeport aux services de la gendarmerie de Briec et de s'y présenter une fois par semaine	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Maître VERVENNE Hannes (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU FINISTERE	

**09 heures 15**

07)	<b>DOSSIER N° 2600796</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Julien Le Bonniec</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté du 5 janvier 2026 du Finistère portant obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Maître COHADON Julie (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
08)	<b>DOSSIER N° 2600797</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Julien Le Bonniec</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté du 19 novembre 2025 du Finistère portant refus de délivrance de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an et obligation de remettre son passeport aux services de la police nationale à Brest et de s'y présenter une fois par semaine	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame	Maître BLANCHOT Anna (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU FINISTERE	
09)	<b>DOSSIER N° 2600289</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté du 25 novembre 2025 du Finistère portant refus de délivrance de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an et obligation de remettre son passeport aux services de la police nationale de Brest et de s'y présenter une fois par semaine	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame	Maître MAONY Manon (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU FINISTERE	
<b>Observateur</b>	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	



tenue sous la présidence de Monsieur Poujade, assisté(e)  
de Monsieur Le Bonniec et Madame Le Berre, Conseillers  
En présence de Monsieur Moulinier, Rapporteur public  
Monsieur Riaud, Greffier

**10 heures 00**

01)	<b>DOSSIER N° 2203232</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Recours indemnitaire : demande d'annuler la décision implicite par laquelle le syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille a rejeté la demande d'indemnisation tendant à la prise en charge des sommes versées en réparation des préjudices subis par les propriétaires de navires sardiniers usagers du port de Douarnenez	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLES BRETAGNE OCEAN Monsieur SCAPECHE Monsieur SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE PECHE-PLAISANCE DE CORNOUAILLE	SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES CORNET VINCENT SEGUREL (Cour)
<b>Défendeur</b>		
02)	<b>DOSSIER N° 2300260</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annuler la décision implicite de refus par laquelle le préfet du Finistère a refusé de procéder au contrôle des installations du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) et d'adopter toutes mesures de nature à faire cesser les irrégularités constatées	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	ASSOCIATION ONE VOICE	AARPI GÉO AVOCATS (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU FINISTERE	

**10 heures 00**

---

<b>03)</b>	<b>DOSSIER N° 2302404</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre</b>
<hr/>		
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annuler la décision du 29 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne a autorisé l'exploitation de parcelles d'une superficie de 35,6709 ha situées sur la commune de Parcé précédemment mises en valeur par le requérant	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS LEMONNIER-BARTHE (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE Monsieur	
<hr/>		
<b>04)</b>	<b>DOSSIER N° 2303378</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre</b>
<hr/>		
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annuler la décision du 17 mai 2023 par lequel le président de la Région Bretagne a refusé la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public sur le parking Cornec sur la commune de Ploubazlanec en vue d'y implanter une billetterie mobile	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SASU SUR MER	SCP BARON WEEGER
<b>Défendeur</b>	REGION BRETAGNE	SELARL CLOIX & MENDES-GIL
<hr/>		
		<b>Arrêté le 14/04/2026</b>
		<b>Le président du tribunal</b>

tenue sous la présidence de Monsieur Poujade, assisté(e)  
de Monsieur Vaillant et Monsieur Le Bonniec, Conseillers  
En présence de Monsieur Moulinier, Rapporteur public  
Monsieur Riaud, Greffier

**10 heures 45**

01)	<b>DOSSIER N° 2403858</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Julien Le Bonniec</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annuler l'arrêté du 7 mars 2024 par lequel le préfet du Morbihan a constaté les limites du rivage de la mer sur la totalité du littoral de la commune de Locoal -Mendon	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur LE BOULAIRE Jean-Claude	Monsieur LE BOULAIRE Jean-Claude
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU MORBIHAN	
<b>Observateur</b>	Monsieur LE BOULAIRE Ronan	Monsieur LE BOULAIRE Ronan
02)	<b>DOSSIER N° 2405126</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Julien Le Bonniec</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annuler l'arrêté du 7 mars 2024 par lequel le préfet du Morbihan a constaté les limites du rivage de la mer sur la totalité du littoral de la commune de Locoal Mendon, ainsi que la décision de rejet du 17 juin 2024 de son recours gracieux ou, a minima, d'annuler cette limite au droit de son terrain	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SCI DIKA	
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU MORBIHAN	
03)	<b>DOSSIER N° 2405191</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Julien Le Bonniec</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annuler la décision du 7 mars 2024 par laquelle le préfet du Morbihan a constaté les limites du rivage de la mer sur la totalité du littoral de la commune de Locoal Mendon	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Monsieur
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU MORBIHAN	

**10 heures 45**

---

<b>04)</b>	<b>DOSSIER N° 2405271</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Julien Le Bonniec</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annuler l'arrêté du 7 mars 2024 par lequel le préfet du Morbihan a constaté les limites du rivage de la mer sur la commune de Locoal Mendon, ainsi que la décision implicite de rejet du recours gracieux	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Monsieur
<b>Défendeur</b>	Madame	Madame
	PREFECTURE DU MORBIHAN	

---

<b>05)</b>	<b>DOSSIER N° 2405272</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Julien Le Bonniec</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annuler la décision du 7 mars 2024 par laquelle le préfet du Morbihan a constaté les limites du rivage de la mer sur la totalité du littoral de la commune de Locoal Mendon	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	ASSOCIATION SENTIERS D'AVENIR	
	Monsieur	
	Monsieur	
	Monsieur	
	Madame	
<b>Défendeur</b>	Monsieur	
	PREFECTURE DU MORBIHAN	



